

Développement des publics au sein des structures culturelles

Dates	Du lundi 10 au jeudi 20 octobre 2022 (inclus)
Contexte	<p>Ce séminaire est proposé par le Ministère de la Culture (Secrétariat général, Service des affaires juridiques et internationales) dans le cadre de ses programmes d'accueil des professionnels étrangers.</p> <p>Le séminaire se déroulera en français exclusivement.</p>
Public	<p>Ce séminaire s'adresse à des professionnels francophones confirmés (administrateurs de structures culturelles, responsables de service des publics, chargés de projets culturels de collectivités territoriales, responsables de l'élaboration et du pilotage des politiques culturelles) sans exclusivité de zone géographique, contribuant dans leur pays d'origine à la conduite de projets culturels ayant un impact structurant en matière de politique des publics.</p>
Objectifs	<p>Les pratiques artistiques et culturelles ont changé, la mutation numérique bouleverse la donne, mais l'objectif de la participation de tous à la vie culturelle demeure.</p> <p>Les structures culturelles, musées, bibliothèques, lieux de création et de diffusion, mettent en place méthodologie et projets pour développer une offre adaptée à l'évolution des usages pour aller chercher les publics les plus éloignés de la culture.</p> <p>Ce séminaire permettra d'appréhender, à travers des tables rondes, visites et ateliers, les éléments d'une politique des publics dans le domaine culturel et sa mise en œuvre concrète.</p> <p>Il rassemblera, à Paris et en région, une quinzaine de responsables culturels confirmés, exerçant, au sein du ministère de la culture ou de structures culturelles, patrimoniales et non patrimoniales. Il incitera les participants à confronter leurs expériences. Il facilitera le développement des réseaux professionnels entre la France et le pays du participant.</p>
Thèmes	<p>Le séminaire abordera, en particulier, les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- La définition des différentes catégories de public ;- les acteurs de la politique culturelle en matière de politique des publics et partenariats ;- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement culturel des publics, notamment dans les territoires en difficulté ;- l'adaptation de l'organisation des structures ;- la place des outils numériques dans la politique des publics ;- la communication ;- l'évaluation ; <p>A l'issue du séminaire les participants seront en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none">- procéder à une cartographie des acteurs chargés des questions relatives aux publics ;- travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs chargés des questions relatives aux publics ;- développer des stratégies et des outils de médiation en particulier en direction des publics empêchés socialement ou physiquement ;- communiquer vis-à-vis de ces publics et des autorités administratives. <p>Le séminaire s'appuie sur l'expérience des professionnels, responsables culturels reconnus : Ministère de la Culture (et opérateurs rattachés), collectivités territoriales, bibliothèques, musées et sites patrimoniaux, lieux de création et</p>

Prise en charge

autres équipements culturels.

Le Ministère de la culture assume :

- les frais pédagogiques ;
- les frais de séjour (hébergement et per diem) ;
- les déplacements intérieurs en France effectués pour les besoins du programme ;
- les assurances.

Attention : le titre de transport international n'est pas pris en charge et doit être assumé soit par le candidat, son établissement de rattachement, l'Ambassade de France ou l'Institut français du pays de résidence, ou toute autre instance.

**Procédure de
candidature**

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site du Ministère de la culture et de la communication : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Europe-et-international/L-action-europeenne-et-internationale-du-ministere-de-la-Culture/Programmes-d-accueil-de-formation-et-d-echange-pour-les-professionnels-etrangers-de-la-culture>

Une fois complété, ce dossier devra impérativement être transmis à l'Ambassade de France (Service de coopération et d'action culturelle) où à l'Institut français du pays de résidence du candidat, qui le visera et le fera parvenir après avoir émis un avis motivé sur la candidature :

Au plus tard le 15 juin 2022 au Ministère de la culture à :

contact-international@culture.gouv.fr copie à sdaei@alambret.com

Ce séminaire fera l'objet d'une sélection exigeante du jury constitué par le Ministère de la culture qui appréciera les candidatures à partir des critères suivants :

- qualité de la démarche professionnelle à l'origine de la candidature ;
- effet structurant du séminaire pour l'institution d'origine du candidat ;
- perspectives de développement de coopérations institutionnelles entre le pays d'origine et la France, ainsi qu'entre les pays représentés.

Informations :

Ministère de la Culture :

Isabelle Hurdubae

Tel : 33.1/40 15 33 06

isabelle.hurdubae@culture.gouv.fr